

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 05 JUILLET 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 11
Votants : 15

Date de la convocation :
27/06/2023

Date de l'affichage de la
délibération : 12/07/2023

**Objet : Demande de
Dotation Fonds Verts
2023 pour la réfection de
couverture bâtiment
communal « ancienne
poste »**

L'an deux mille vingt-trois le 05 Juillet à 20h10, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : BATAILLER Bruno, BERTHOMIER Line, DARUD Gilbert, D'OLLONE Brigitte, ISNARD Maurane, LARTIGUE Marc, MARIN Jean-Philippe, MENEGATTI Pascal, MONNET Bernard, RIME Fabien, THEOULLE Myriam.

Absents excusés ayant donné pouvoir : GRILLET Gilles, MARIN Véronique, PICARD Pascale, VANONI Patricia.

Secrétaire nommé : D'OLLONE Brigitte

M. le Maire,

Rappelle que le bâtiment communal dit de l'ancienne poste place Philémon Piquet sur la commune de LE BARROUX doit faire l'objet d'une rénovation Thermique notamment avec une réfection complète de couverture en une seule tranche ferme.

Souligne que la Dotation FONDS VERTS 2023 attribuée par l'Etat peut permettre aux communes de réaliser des opérations d'investissements, des projets dans le domaine économique, social, environnemental et répondant ainsi au contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) pour le territoire de la communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin

Vu la délibération prise pour l'adoption du CRTE **Demande de Dotation aux fonds verts 2023 pour la réfection de couverture bâtiment communal « ancienne poste »**

Arrête et approuve les modalités de financement prévisionnel ci-dessous :

DESCRIPTIFS	DEPENSES	RECETTES
Travaux	33 HT 347.50 €	ETAT Subvention FONDS VERTS 2023 50% 16 673.75 €
		TOTAL SUBVENTIONS € 16 673.75
		Fonds libres Emprunts 16 673.00 €
TOTAL	33 HT 347.50 €	TOTAL 33 347.50 €
TOTAL	33 347.50 €	TOTAL 33 347.50 €

Le Conseil Municipal, après avoir passé au vote, **Adopte à l'unanimité** le projet énoncé ci-dessus,

Sollicite la subvention, le plus large possible, soit 50% de dépenses

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire,

Fait et délibéré par les membres présents.

La Secrétaire de séance, Brigitte D'OLLONE

Le Maire, Bernard MONNET

